

N° de contrat : 3191

# UCPa SPORT ACCESS

Pratiquez votre sport en toute sérénité  
avec L'Assur'Loisirs et L'Assur'Jour

## ASSURANCE

Souscrire à notre assurance vous permet d'être remboursé en cas de :

### Annulation et Interruption de programme

En cas d'incapacité à pratiquer l'activité prévue (enfant malade par exemple) :  
indemnisation jusqu'à 6 000€ par personne  
y compris en cas d'épidémie ou de pandémie

### Vols des effets personnels

Dans les casiers UCPA ou dans la voiture fermée et stationnée sur le parking :  
indemnisation jusqu'à 350€ par personne

### Individuelle accident

Indemnisation en cas d'invalidité permanente ou de décès  
suite à un accident survenu pendant l'activité  
jusqu'à 15 000€ par personne

Pour l'année  
(mercredis et vacances)

**Assur'Loisirs**  
**38€/ 13 mois**

Occasionnellement

**Assur'Jour**  
**2,60€/ jour**

**Si vous souhaitez souscrire une assurance,  
merci de contacter votre accueil de loisirs.**

L'Assur'Loisirs est disponible dans vos réservations.  
Attention il est inutile de la cocher pour chaque journée.  
Elle est valable pour 13 mois.

L'Assur|jours est disponible sur demande par mail.



Afin d'obtenir plus d'informations sur votre assurance,  
téléchargez le document d'information produit :



Mutuaide